

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 15 MARS 2021 À 16H30 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard, siège 1  
Vicky Bombardier, siège 2  
Pierre Tétrault, siège 3  
Jimmy Royer, siège 4  
Julien Bussièrès, siège 6

ABSENTS

Dany St-Amant, siège 5

Étaient également présentes : M<sup>e</sup> Karine Boucher, directrice générale  
M<sup>e</sup> Lydia Laquerre, greffière

085-21-03-15

**PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 892-894, RUE DÉPÔT – CONSTRUCTION D'UNE  
HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE INTÉGRÉ**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une résidence bifamiliale, avec garage intégré, sur le lot actuel 4 961 080, à l'adresse civique 892-894, rue Dépôt, situé dans la zone R-10, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la rue Dépôt et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation bifamiliale d'un étage, comprenant un logement principal (avec sous-sol) et un logement additionnel, de forme rectangulaire avec décroché. La superficie au sol du bâtiment projeté est de 3120 pieds carrés (289,86 m<sup>2</sup>), pour une superficie totale de plancher (rez-de-chaussée et sous-sol) de 4680 pieds carrés (434,79 m<sup>2</sup>).

ATTENDU QUE le garage intégré à une superficie excédentaire à celle prescrite au règlement de zonage numéro 560, mais qui a fait l'objet d'une dérogation mineure accordée par le conseil municipal (Résolution # 349-20-12-08).

ATTENDU QUE la condition associée à la dérogation mineure est rencontrée, puisqu'il y a variation dans la modulation des portes et fenêtre et l'entrée du logement additionnel est surmonté d'un pignon.

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera du revêtement de type Mailbec, de couleur Gris Côtier. Un revêtement de maçonnerie de type Permacon, type Lafit nuancé Gris Newport, sera également installé sur les façades avant, latéral gauche et

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

latéral droit. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), etc.) seront de couleur foncé.

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 5:12). La toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte Iko Cambridge de couleur noir double;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration abondante ainsi qu'un patio à l'arrière.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation bifamiliale isolée avec garage intégré.

ADOPTÉE

086-21-03-15

### **PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1000, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE INTÉGRÉ**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré, sur le lot actuel 4 961 075, à l'adresse civique 1000, rue Bissonnette, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisé sur la rue Bissonnette et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale d'un étage, comprenant un logement principal (avec sous-sol) de forme rectangulaire avec décroché. La superficie au sol du bâtiment projeté est de 1387 pieds carrés (128,81 m<sup>2</sup>), pour une superficie totale de plancher (rez-de-chaussée et sous-sol) de 2397 pieds carrés (222,73 m<sup>2</sup>).

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera composé d'aluminium de marque Royal Alumipro, couleur gris ardoise. Un revêtement de maçonnerie de type Permacon, type Lafit nuancé Gris Newport, sera également installé sur les façades avant et latéral droit. Un troisième revêtement, pour une superficie totale de moins de 10% des élévations, sera composé d'aluminium de marque Royal Alumipro couleur gris ardoise. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), etc.) seront de couleur noire.

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 6:12). La toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration abondante sur les façades avant et arrière ainsi qu'un patio à l'arrière.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage intégré.

ADOPTÉE

087-21-03-15

**PROGRAMMATION TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT 628-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 628 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFICATION 2021**

Monsieur le conseiller Pierre Tétrault donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **NUMÉRO 628-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 628 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFICATION 2021**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Initiales du Maire  
**53**  
Initiales du Greffier

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

088-21-03-15

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 16 heures 52.

ADOPTÉE

---

Renald Chênevert, Maire

---

M<sup>e</sup> Lydia Laquerre, Greffière